

Référentiel pédagogique des prestations d'apprentissage de la mobilité à vélo

Référentiel des compétences des personnes mobilisées

Ce référentiel a pour objectif de définir les compétences qui doivent être maîtrisées par les personnes mobilisées par les prestataires réalisant des prestations d'apprentissage de la mobilité à vélo. Les personnes mobilisées peuvent être des salarié·es du prestataire, des bénévoles ou des sous-traitant·es. Quatre types de compétences sont requises :

I. Qualifications

II. Savoirs

III. Savoir-faire

IV. Savoir-être

I. Qualifications

Toute personne intervenant contre rémunération, c'est-à-dire les salarié·es et les sous-traitant·es, doit être titulaire de l'un des diplômes suivants, indiqués dans l'annexe II-1 du code du Sport (Article L212) :

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport

· CQP "animateur de mobilité à vélo", délivré du 20 juillet 2022 jusqu'au 20 juillet 2025.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports

· BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités du cyclisme", délivré jusqu'au 1er janvier 2025.

· UCC "VTT" associée au BPJEPS spécialité "activités physiques pour tous", spécialité "activités de randonnée" ou spécialité "éducateur sportif" mention "activités physiques pour tous".

· DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "BMX", délivré jusqu'au 1er janvier 2025.

· DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "cyclisme traditionnel", délivré jusqu'au 1er janvier 2025.

- **DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif"** mention "VTT", délivré jusqu'au 1er janvier 2025.
- **DES JEPS, spécialité "performance sportive"** mention "cyclisme", délivré jusqu'au 1er janvier 2025.

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

- **Licence mention "STAPS : entraînement sportif"-BMX**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence mention "STAPS : entraînement sportif"-cyclisme sur piste**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence mention "STAPS : entraînement sportif"-cyclisme sur route**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence mention "STAPS : entraînement sportif"-VTT**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence professionnelle mention "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives"-BMX**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence professionnelle mention "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives"-cyclisme sur piste**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence professionnelle mention "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives"-cyclisme sur route**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.
- **Licence professionnelle mention "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives"-VTT**, délivrée jusqu'au 31 août 2026.

Toute personne intervenant de façon non rémunérée, notamment les bénévoles, doivent avoir validé la formation IMV (Initiateur Mobilité à Vélo) ou équivalent, et intervenir en appui d'une personne titulaire de l'un des diplômes cités précédemment.

La présence d'au moins une personne diplômée *a minima* du CQP AMV est indispensable pour la réalisation des prestations.

II. Savoirs

Les savoirs sont les connaissances et qualifications qui permettront aux personnes mobilisées de transmettre aux bénéficiaires les savoirs attendus dans le cadre de leur parcours d'apprentissage.

2.1 Expérience du vélo

- Avoir vécu une diversité importante de situations
- Au-delà de son territoire, connaître les aménagements possibles en faveur du vélo et être en veille sur leurs évolutions

2.2 Code de la route et de la rue

- Maîtriser le Code de la route
- Connaître les dispositions du Code de la route et du Code de la rue spécifiques à la circulation à vélo, connaître les bonnes pratiques et comportements à adopter lors des déplacements à vélo
- Se maintenir informé·e des évolutions récentes du Code de la route et le Code de la rue

2.3 Inclusivité des séances

- Connaître les différents types de handicap
- Connaître des solutions d'adaptation du parcours d'apprentissage répondant aux besoins des bénéficiaires, notamment celles et ceux en situation de handicap
- Connaître les solutions de mobilité existantes sur son territoire, notamment en matière d'intermodalité avec le vélo
- Connaître les services vélo existants sur son territoire
- Être en veille sur les aides possibles localement

III. Savoir-faire

Les savoir-faire sont les compétences et méthodes que les personnes mobilisées ont la capacité de mobiliser pour transmettre les enseignements aux bénéficiaires.

3.1 Expérience pratique du vélo

- Être capable de partager ses expériences

3.2 Outils pédagogiques

- Être capable d'utiliser les outils physiques et numériques prévus dans le cadre du programme
- Être capable d'utiliser des méthodes pédagogiques actives et interactives

3.3 Inclusivité des séances

- Être capable de travailler en binôme avec les personnes accompagnantes des personnes en situation de handicap ou FLE (Français Langue Etrangère)
- Être capable de :
 - o reformuler, montrer, expliciter
 - o adapter le débit de sa parole, s'adapter à son public et à ses éventuelles difficultés
 - o s'assurer de la bonne compréhension de toutes les personnes
 - o s'assurer de la participation active de toutes les personnes

3.4 Circulation en groupe

- Savoir reconnaître un itinéraire adapté au groupe
- Savoir encadrer un groupe en circulation
- Être capable d'identifier les points de vigilance

IV. Savoir-être

Les savoir-être sont les qualités que les personnes mobilisées ont la capacité de mobiliser dans le cadre de sa pratique, en cohérence avec les valeurs portées par le programme.

4.1 Savoir-être de base

- Avoir le sens des responsabilités
- Respecter la confidentialité de l'apprentissage et des besoins de chaque personne
- Faire preuve de patience, de bienveillance et d'une capacité d'écoute importante
- Savoir mettre les personnes à l'aise
- Savoir accompagner les personnes dans leur apprentissage en faisant avec elles et non pas à leur place
- Être capable d'observer et de s'adapter aux besoins de chaque personne
- Être capable de déceler à quel moment une personne atteint ses limites personnelles
- Être capable d'enthousiasme, de rassurer et d'encourager les personnes tout au long de leur processus d'apprentissage

4.2 Mise en œuvre des valeurs du programme

- Être exemplaire dans sa pratique du vélo et sa bienveillance envers les usagères et usagers de l'espace public
 - Faire preuve d'ouverture d'esprit
 - Avoir le goût du partage
 - Inclusivité des séances
 - Être capable de faire preuve d'empathie, de se mettre à la place de l'autre
- Être capable d'accepter le vécu et les appréhensions de l'autre, sans chercher à les expliquer et ne pas être dans le jugement.

REFERENTIEL PEDAGOGIQUE DES MODULES 1 A 4

Libellé du bloc pédagogique : Apprentissage de la mobilité à vélo

Objectif pédagogique général : Faire du vélo dans le cadre d'un usage quotidien en circulation

Blocs de Compétences	Objectifs pédagogiques	Nombre max. de personnes par séance	Durée séance (heures)	Nombre de séances min. par bénéficiaire	Nombre de séances max. par bénéficiaire	Contenu du cours	Evaluation	Heures min. par bénéficiaire	Heures max. par bénéficiaire
Module 1 Maîtrise du vélo	<p>1 - Savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes parties d'un vélo <p>2 - Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipuler son vélo • Maîtriser son équilibre sur un vélo, sa trajectoire et son freinage • Pédaler en continu • Gérer sa trajectoire • Prendre une information • Donner une information • Pouvoir regarder en arrière, maintenir une ligne droite en regardant autour de soi • Observer et anticiper des obstacles en réagissant en conséquence • Savoir lever un bras tout en gardant une trajectoire rectiligne • Maîtriser le départ et l'arrêt hors de selle • Gérer un arrêt d'urgence • Faire un démarrage en côte • Changer de vitesse • Maîtriser les distances de sécurité en groupe <p>3 - Savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être détendu·e • Être attentif·ve à l'environnement • Être confiant·e en soi-même 	8	1,5	1	6	La première séance inclut un test de niveau pour confirmer le niveau des bénéficiaires, pré-identifié lors du Diagnostic mobilité vélo.	L'atteinte des objectifs pédagogiques entraîne la validation du module.	1,5	9

Blocs de Compétences	Objectifs pédagogiques	Nombre max. de personnes par séance	Durée séance (heures)	Nombre de séances min. par bénéficiaire	Nombre de séances max. par bénéficiaire	Contenu du cours	Evaluation	Heures min. par bénéficiaire	Heures max. par bénéficiaire
Module 2 Le Code de la route et de la rue	<p>1 - Savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du Code de la route dans une optique vélo <ul style="list-style-type: none"> o Règles de priorités o Connaissance de la signification des panneaux selon leur forme o Connaissance des panneaux décrivant les aménagements dédiés aux modes actifs et le régime prioritaire associé o Règles de positionnement : M12, double-sens cyclable, sas vélo o Franchissement de giratoires et du tourne-à-gauche o Connaissance des points de vigilance importants : angles morts, emportérages, rues étroites <p>2 - Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se placer sur la route • Maîtriser les règles de priorités principales • Anticiper les changements de régime de priorité ou de positionnement • Communiquer / être en interaction positive avec les autres usagers • Être vu-e • Appliquer les "bonnes pratiques" de circulation • Rouler par tout temps : <ul style="list-style-type: none"> o Assurer sa visibilité o S'équiper <p>3 - Savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux aléas de la circulation 	16	1,5	1	2	<p>Possibilité de répartition des séances, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1h30 d'apprentissage des panneaux • 1h30 d'application en circuit ouvert 	L'atteinte des objectifs pédagogiques entraîne la validation du module.	1,5	3

Blocs de Compétences	Objectifs pédagogiques	Nombre max. de personnes par séance	Durée séance (heures)	Nombre de séances min. par bénéficiaire	Nombre de séances max. par bénéficiaire	Contenu du cours	Evaluation	Heures min. par bénéficiaire	Heures max. par bénéficiaire
Module 3 Rouler en milieu cible	1 - Savoir • Savoir choisir son itinéraire / Savoir lire une carte 2 - Savoir-faire • Savoir maîtriser son véhicule en situation • Savoir se comporter aux giratoires et tourne-à-gauche • Appliquer sur site les "bonnes pratiques" • Mettre son vélo en sécurité et le garder en sécurité	5	1,5	1	6		L'atteinte des objectifs pédagogiques entraîne la validation du module.	1,5	9
Module 3 Rouler en milieu cible <i>Facultatif</i>	3 - Savoir-être • Être détendu-e • Être attentif-ve à l'environnement • Être confiant-e en soi-même • Être bienveillant envers les usagères et usagers de l'espace public	2	1	0	1			1	1
Module 4 Bilan / conseil	1 - Savoir • Savoir choisir un antivol et un casque adéquats en termes de sécurité • Connaître le dispositif de marquage antivol • Connaître les principaux leviers de financements pour avoir des équipements adaptés 2 - Savoir-faire • Savoir attacher un vélo avec un antivol • Savoir s'équiper par tout temps • Savoir organiser ses déplacements quotidiens à vélo	16	1	1	1		L'atteinte des objectifs pédagogiques entraîne la validation du module.	1	1
TOTAL HEURES								6,5	23